

François DE RUGY

Député de Loire-Atlantique
Président de l'Assemblée nationale

Alain FOREST
Président

Le Mouvement Associatif des Pays de la
Loire
9 rue des Olivettes
44041 NANTES BP 74107

Objet : Contrats aidés
Ref : JML_324_290917

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier en date du 26 septembre 2017 concernant le secteur associatif et la baisse du nombre de contrats aidés.

J'ai reçu un collectif d'associations à mon bureau parlementaire le 22 septembre 2017. Nous avons longuement échangé sur le monde associatif, ses problématiques et les répercussions de la décision du Gouvernement de geler les contrats aidés pour le second semestre 2017 et de réduire leur nombre en 2018.

Suite à cette rencontre, je suis intervenu auprès d'Édouard PHILIPPE, Premier ministre, en proposant que le Gouvernement engage un processus national de concertation avec les réseaux associatifs, afin d'en identifier les besoins, les forces et les faiblesses, notamment en terme de financement, et de construire des dispositifs plus adaptés.

Je suis par ailleurs intervenu auprès de Muriel PÉNICAUD, Ministre du Travail afin que des réponses soient apportées aux associations au sujet des contrats aidés.

Vous trouverez les copies de mes interventions en pièces jointes à ce pli.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,



François DE RUGY

François DE RUGY

Député de Loire-Atlantique
Président de l'Assemblée nationale

Édouard PHILIPPE
Premier ministre
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Nantes, le 27 septembre 2017

Objet : Difficultés concernant le secteur associatif
Ref : JML_318_270917

Monsieur le Premier ministre,

En cette rentrée, j'ai reçu de nombreuses associations de ma circonscription suite à l'annonce de la réduction du nombre de des contrats aidés.

Le secteur associatif est à la fois inquiet quant à son avenir et fragilisé à court terme

Comme vous le savez, les associations doivent faire face à des difficultés pour assurer le financement de leur fonctionnement et le développement de leurs projets. En effet, compte tenu des contraintes budgétaires que nous connaissons et de la nécessaire rationalisation des dépenses publiques, ces financements, qui font le plus souvent intervenir de nombreux acteurs, n'offrent pas de garanties de pérennité, ce qui est souvent mal compris par le secteur associatif et le place dans une situation d'incertitude face à l'avenir et ce n'est pas nouveau. Nous ne disposons pas toujours d'une bonne visibilité sur les différents dispositifs de financement des associations. Ainsi, il apparaît clairement que les emplois aidés étaient devenus un mode détourné de financement des associations ce qui n'était pas sain.

En second lieu, les acteurs associatifs font part du sentiment de méconnaissance de la réalité de leur travail et de la valeur ajoutée de leurs projets de la part des acteurs institutionnels, alors même qu'ils soutiennent la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques. Ils regrettent également un manque de dialogue à l'occasion de la non-reconduction des contrats aidés, qui leur a souvent été notifiée brutalement.

Face à ces constats, et afin de construire, pour demain, un secteur associatif à la fois renforcé et plus efficace pour répondre aux enjeux d'une société en mouvement, il me semblerait pertinent que le Gouvernement puisse engager une concertation nationale avec le secteur associatif, afin d'en identifier les besoins, les forces et les faiblesses, notamment en termes de financement, et de construire des dispositifs plus adaptés.

Je vous informe, par ailleurs, que je saisis la Ministre du Travail des difficultés rencontrées par un collectif d'associations de ma circonscription, suite à la baisse du nombre de contrats aidés.

Je reste à votre disposition pour tout échange sur ces sujets.

Bien cordialement, 

François DE RUGY

François DE RUGY

Député de Loire-Atlantique
Président de l'Assemblée nationale

Muriel PENICAUD
Ministre du Travail
127 rue de Grenelle
75007 PARIS SP 07

Nantes, le 27 septembre 2017

Objet : Contrats aidés du secteur associatif
Ref : JML_317_270917

Madame la Ministre,

J'ai reçu à mon bureau parlementaire un collectif de petites associations non fédérées impactées par la décision du Gouvernement de geler les contrats aidés pour le second semestre 2017 et de réduire leur nombre en 2018. Ce collectif était représenté par Françoise GRELLIER, Directrice de l'association CORTO Loisirs (4 avenue Millet, 44000 NANTES).

Si ils sont conscients que le dispositif des emplois aidés n'est pas suffisamment efficient et qu'il avait été peu à peu détourné de son objet, les responsables associatifs regrettent l'absence de concertation et la rapidité de la mise en œuvre de cette mesure, qu'ils ressentent comme une méconnaissance de la réalité de leur travail. Ils souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un sursis dans sa mise en œuvre afin d'adapter les modes de fonctionnement de leurs structures.

Par ailleurs, il semblerait que certains contrats aidés acceptés et dont les crédits alloués avaient été notifiés dans un premier temps, aient ensuite été refusés. Il s'agit notamment des contrats destinés à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Enfin, les acteurs associatifs avec lesquels j'ai échangé qui agissent pour la plupart dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Nantes s'interrogent sur le devenir des contrats adultes-relais qui permettent à certaines personnes éloignées de l'emploi d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité.

Il me serait agréable que des éléments de réponse puissent être apportés à ces associations qui font face à une grande incertitude.

Je vous prie de croire, Madame le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement, François de Rugy
François DE RUGY